

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

CABINET DU PREMIER MINISTÈRE.

**PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION PAR LE PREMIER MINISTRE,
M. AHMED OUYAHIA,
A L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE
Dimanche 17 Septembre 2017**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs de la Presse,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un privilège que de m'adresser à votre Honorable Assemblée pour lui présenter le projet de Plan d'Action du Gouvernement, et vous solliciter pour son approbation.

A cette occasion, je voudrai d'emblée, vous assurer de la volonté du Gouvernement de ne ménager aucun effort pour instaurer avec les députés du Peuple, une solide relation de complémentarité, dans le cadre des dispositions de la Constitution.

J'adresse également, à partir de cette Tribune, un message de respect et d'affection à tous nos compatriotes, partout où ils se trouvent, en Algérie ou à l'étranger, en priant Dieu qu'il aide le Gouvernement à les servir avec succès.

Je salue aussi tous les personnels de notre valeureuse Armée Nationale Populaire ainsi que les éléments de la Gendarmerie Nationale et de la Sûreté Nationale. C'est grâce à leur engagement et à leurs sacrifices, que notre peuple bénéficie de la sécurité et que notre pays est préservé des troubles qui entourent ses frontières.

Nous nous inclinons à la mémoire de tous les martyrs du devoir national. Ils sont morts pour préserver le legs des Martyrs de la glorieuse Révolution de Novembre. Nous implorons Dieu de les accueillir dans son vaste paradis.

Par ailleurs, je salue la presse nationale et lui réitère les engagements énoncés dans le Plan d'action, pour le développement de cette profession ainsi que pour la consolidation de la liberté d'expression.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

Le Gouvernement vous a soumis son Plan d'action depuis une semaine déjà. Ce document a également été mis à la disposition de la presse et de l'opinion, à travers le réseau Internet.

Ce Plan d'action est celui d'un Gouvernement qui a l'honneur de poursuivre la mise en œuvre du Programme de Son Excellence M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République. Il est donc utile de rappeler d'abord les objectifs majeurs de ce programme présidentiel plébiscité par la majorité du peuple souverain le 17 Avril 2014, à savoir :

- a- Conforter la stabilité du pays ;
- b- Enraciner davantage une démocratie apaisée ;
- c- Poursuivre le développement et la croissance économiques ;
- d- Valoriser le capital humain national ;
- e- Conforter le progrès social ;
- f- Renforcer la solidarité au sein de notre société ;
- g- Et consolider les liens de l'Algérie avec ses enfants à l'étranger.

Dans ce contexte, le Gouvernement compte mener sa mission en investissant ses efforts autour de 04 axes.

En premier lieu, il s'agit de la préservation de la sécurité, de la stabilité et de l'unité du pays, y compris avec le renforcement de la démocratie et de l'Etat de Droit et avec la modernisation de la Gouvernance.

En second lieu, il s'agit de la sauvegarde de l'indépendance financière du pays.

En troisième lieu, il s'agit de l'intensification du développement économique dans tous les domaines

En quatrième lieu, il s'agit de la consolidation du progrès social, de la justice sociale et de la solidarité nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

Chacun de nous conviendra qu'il n'y a ni développement ni bien être lorsque la sécurité est absente, lorsque la stabilité d'un pays est remise en cause, ou lorsque l'unité d'une nation est atteinte. Notre histoire récente nous a douloureusement appris cela et l'actualité à travers le monde nous en donne aussi de nombreuses preuves.

Voilà pourquoi le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour préserver la sécurité et la paix civile qui sont des fruits précieux de la Réconciliation nationale.

Nos forces de sécurité, à leur tête l'Armée Nationale Populaire, bénéficieront de tout l'appui nécessaire pour poursuivre la lutte contre le terrorisme, pour combattre la criminalité transfrontalière, et pour préserver l'intégrité du territoire national.

Dans le même temps, le Gouvernement travaillera au développement d'une culture de vigilance qui sera d'un apport certain contre toute tentative d'attentat terroriste suicidaire, notamment en milieu urbain.

Parallèlement, notre société sera mise à l'abri de toute tentative de raviver la Fitna. Notre peuple sera protégé de l'infiltration des sectes étrangères. La Loi sera appliquée avec fermeté pour protéger les Mosquées ainsi que les Imams. L'éducation islamique, les médias nationaux ainsi que nos zaouias seront également mis à contribution pour préserver notre authenticité.

Par ailleurs, l'unité de notre peuple autour de son identité sera consolidée grâce à la mise en valeur de l'arabe, langue nationale et officielle, dans nos actes, dans notre environnement, ainsi que dans notre culture.

L'officialisation de Tamazight sera confortée aussi par la mise en place de l'Académie Algérienne de la Langue Amazighe, pour la promotion de cette langue. L'enseignement de Tamazight qui couvrira 28 wilayas cette année, continuera de se propager à travers le reste du pays.

Mon propos sur ce sujet serait incomplet, si je ne rappelai ici, que c'est la volonté politique du Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, traduite dans la constitutionnalisation de Tamazight langue nationale puis langue officielle, qui permet désormais à notre pays de renforcer son unité avec cette dimension de notre identité nationale.

Par ailleurs, notre Histoire dans toute sa grandeur, et notamment celle de la Glorieuse Révolution du 1^{er} Novembre 1954, demeureront au centre de nos programmes de formation ainsi que de notre engagement pour le Devoir de Mémoire, afin que notre jeunesse nourrisse sa fierté d'appartenir à un grand peuple plusieurs fois millénaire, qui a apporté une contribution avérée à l'histoire et à la civilisation universelles, un peuple dont la Majestueuse Révolution libératrice, a concouru à la libération de plusieurs autres peuples à travers le Monde.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

La préservation de la sécurité et de la stabilité se poursuivra également par le canal d'une lutte sévère contre toutes les formes de criminalité.

Ainsi, la prévention et la sensibilisation seront mises en avant en direction des jeunes exposés aux maux sociaux, notamment la drogue. La législation pénale sera durcie contre certains crimes, tels que le trafic de drogue ou les enlèvements de personnes. La loi sera appliquée dans toute sa vigueur pour préserver la sécurité et la quiétude des citoyens. En outre, la réforme de la Justice sera approfondie et contribuera à la promotion d'un Etat de Droit et d'une société apaisée.

L'enracinement de la démocratie pluraliste sera poursuivi et contribuera à la stabilité du pays.

A cette fin, dans le respect des dispositions de la Constitution et des lois en vigueur, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour promouvoir le rôle des partis dans leur diversité, pour consolider la liberté de la presse et le droit à l'information, et pour dynamiser la contribution du mouvement associatif et de la société civile.

Par ailleurs, le Gouvernement sera toujours disponible pour le dialogue avec tous les partis politiques qui en exprimeront la demande, chaque fois que l'objet en sera l'intérêt de la collectivité nationale. Dans le même temps, le Gouvernement entretiendra une relation soutenue avec les partis de la majorité présidentielle qui constituent sa propre majorité au niveau du Parlement.

La modernisation du Service public, et notamment de l'Administration territoriale, sera poursuivie à un rythme soutenu non seulement pour accompagner l'amélioration du climat des affaires dans notre pays, mais aussi pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins des citoyens. Dans ce même cadre, la démocratie participative sera renforcée au niveau local.

Le souci de promouvoir la paix sociale se traduira également à travers un attachement constant du Gouvernement au dialogue avec les partenaires sociaux au niveau des différents secteurs d'activités.

La concertation dans le cadre tripartite avec l'Union Générale des Travailleurs Algériens et les organisations patronales publiques et privées, demeurera aussi au centre de l'action du Gouvernement, autour du Pacte National Economique et Social de Croissance.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

J'aborderai maintenant l'approche par laquelle le Gouvernement compte sauvegarder l'indépendance financière du pays et poursuivre le financement de la construction nationale.

Comme chacun le sait, les prix des hydrocarbures ont connu une chute de plus de moitié sur le marché mondial. Cette véritable crise qui persiste encore, a eu des effets douloureux sur tous les pays producteurs de pétrole.

En effet, certains pays exportateurs d'hydrocarbures ont recouru à d'importants emprunts à l'étranger pour faire face aux déficits de leurs budgets. D'autres Etats pétroliers ont même été contraints de faire appel au Fonds Monétaire International. L'Algérie a, quant à elle, pu résister trois années durant à l'effondrement de ses recettes d'exportations des hydrocarbures ainsi qu'à une baisse de plus de 50% des revenus de la fiscalité pétrolière. Cette résistance a été possible grâce à des mesures financières prises par M. le Président de la République, il y a quelques années.

La première de ces mesures a été le remboursement anticipé de la dette extérieure qui était supérieure à 20 milliards USD en 2005, en même temps qu'a été prohibé le recours à de nouveaux emprunts à l'étranger. La seconde a été la création du Fonds de Régulation des Recettes pour accueillir l'épargne du Trésor. La troisième mesure a été une gestion prudente des réserves de change malgré les recommandations de nombreux experts pour les placer à l'extérieur.

Cependant, la capacité de résistance offerte par ces mesures est allée en s'érodant avec la persistance de la crise des prix du pétrole.

Ainsi, s'agissant de la sauvegarde de l'indépendance financière du pays, les réserves de change qui ont culminé à près de 200 milliards USD en 2014 sont tombées à près de 100 milliards USD cette année. En réaction, le Gouvernement s'est attelé à une politique de sauvegarde grâce au contingentement des importations par le biais de licences.

Cette politique sera poursuivie et affinée en même temps que sera renforcé l'investissement dans tous les secteurs productifs de biens et de services, de sorte à augmenter et diversifier sensiblement, à moyen terme, les exportations de notre pays.

Le défi de la sauvegarde de l'indépendance financière du pays concerne en fait toute la société, car c'est ensemble que nous devons évoluer d'une société de consommation vers une véritable société productive, une société qui réhabilitera le travail et l'effort, une société assainie des pratiques parasitaires du gain facile même en dehors du cadre de la loi et même au détriment de l'intérêt de la collectivité nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

Concernant le financement de la construction nationale, le Gouvernement s'est retrouvé confronté à une situation complexe.

En effet, les avoirs du Fonds de Régulation des Recettes qui ont culminé à plus de 5000 milliards DA en 2012 ont été épuisés au début de cette année par le fait de déficits budgétaires successifs. Le marché financier local n'est, quant à lui, pas de taille à permettre au Trésor de s'y endetter, d'autant que les banques de la place se retrouvent elles-mêmes confrontées à une raréfaction des liquidités, ce qui ralentit le financement des projets d'investissements même lorsqu'ils sont déclarés rentables.

Parallèlement, le recours à l'endettement extérieur a été judicieusement prohibé par M. le Président de la République pour éviter à notre pays le risque d'être pris dans la spirale des emprunts à l'extérieur, et de se retrouver après quelques années, en situation d'insolvabilité envers ses créanciers, et en obligation de solliciter l'aide du Fonds Monétaire International en contre partie d'un ajustement structurel économiquement et socialement tragique.

Face à cette crise financière importée de l'extérieur, le Gouvernement a décidé de recourir au financement non conventionnel interne comme l'ont fait d'autres pays, développés, à la suite de la crise financière mondiale d'il y a quelques années.

Dans ce cadre, que le Gouvernement vient de déposer au Parlement un projet de Loi portant amendement de la Loi relative à la Monnaie et au crédit, pour autoriser la Banque d'Algérie à acquérir directement des Titres qui seront émis par le Trésor.

Le Trésor public s'endettera ainsi pour financer les déficits du Budget. Il financera aussi le remboursement de ses importantes dettes vis à vis de la SONATRACH ou des banques publiques engagées dans l'assainissement de la SONELGAZ, de sorte que les banques publiques retrouvent des liquidités qu'elles utiliseront pour le financement de l'investissement économique.

Ce financement exceptionnel sera limité à une durée maximale de cinq années, et il sera accompagné de réformes économiques et financières pour rétablir l'équilibre des finances publiques ainsi que l'équilibre de la balance des paiements.

Les emprunts que le Trésor public obtiendra auprès de la Banque d'Algérie auront un impact positif direct sur les citoyens, car ils permettront de relancer ou d'achever des projets de développement humain gelés ou bloqués ces dernières années, dans plusieurs domaines y compris la santé ou l'éducation.

Ces mêmes emprunts non conventionnels auprès de la Banque d'Algérie permettront à l'Etat de continuer de fonctionner normalement sans devoir imposer aux citoyens de nombreux impôts nouveaux.

Ces financements auront également un impact positif sur les entreprises locales qui recouvreront leurs créances sur l'administration et pourront ainsi survivre et se développer, alors certaines autres PMI ont malheureusement été déjà acculées à la disparition.

Certaines voix ont accueilli l'annonce du recours au financement non conventionnel interne en prédisant au pays une explosion de l'inflation. Le Gouvernement tient donc à rassurer la population avec deux arguments.

En premier lieu, les fonds qui seront empruntés par le Trésor auprès de la Banque d'Algérie ne sont pas destinés à alimenter la consommation mais bien à financer l'investissement public ce qui ne sera donc pas source d'inflation.

En second lieu, le Trésor fait face actuellement à une dette publique qui ne dépasse pas les 20% du Produit intérieur brut. Il dispose ainsi d'une marge raisonnable d'endettement. A titre de comparaison, le pays européen disposant des finances publiques les plus solides a aussi une dette publique proche de 70% du Produit Intérieur Brut.

En tout état de cause, l'Algérie vient de s'assurer ainsi la sauvegarde de son indépendance financière et la poursuite de son effort de construction nationale.

Le Gouvernement entend accompagner cette solution avec les réformes requises pour que les Finances publiques retrouvent leur équilibre. Il appelle également la population et tous les agents économiques du pays à s'investir dans cet effort au profit du pays et de ses générations montantes.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

J'aborde à présent le volet économique du Plan d'Action du gouvernement, volet qui dérive du Programme présidentiel et du Nouveau modèle de croissance adopté par le Conseil des Ministres.

Cette démarche s'oriente vers une intensification de l'activité économique, pour la création d'emplois et de richesses pour la Nation, ainsi que pour une augmentation graduelle des exportations hors hydrocarbures.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra les réformes en cours destinée à la modernisation du système bancaire et financier et pour une amélioration de la régulation commerciale. La révision de certaines lois consolidera également l'environnement juridique de l'économie.

Par ailleurs, le développement de la société numérique contribuera à la modernisation des transactions économiques et financières.

Enfin, la décision en matière d'investissement sera décentralisée au niveau des wilayas, à l'exception des projets majeurs et des partenariats avec des investisseurs étrangers.

Avec ces réformes comme toile de fond, le Gouvernement agira dans les douze directions ci-après.

Premièrement, sauf situation exceptionnelle, le cadre juridique et réglementaire des affaires sera stabilisé, pour permettre aux investisseurs et aux opérateurs de disposer d'une visibilité.

Deuxièmement, une carte des opportunités d'investissements à travers le territoire sera élaborée pour orienter et inciter les candidats à la réalisation de projets.

Troisièmement, l'ensemble des avantages fiscaux et parafiscaux reconnu par la Loi aux investissements seront maintenus, y compris lorsqu'il s'agit d'avantages spécifiques destinés à encourager l'investissement dans les wilayas du sud et des hauts plateaux. Les avantages complémentaires octroyés par la loi au profit de l'investissement touristique demeureront également en vigueur.

Quatrièmement, la demande de foncier industriel sera satisfaite grâce à l'aménagement de nouvelles zones d'activités à travers les wilayas ainsi que la réalisation graduelle des 50 nouvelles zones industrielles programmées.

Cinquièmement, la mise à niveau des entreprises publiques par l'Etat propriétaire se poursuivra jusqu'au parachèvement du programme en cours, dont le financement global est supérieur à 1000 milliards DA, sous forme de crédits bancaires bonifiés.

En parallèle, l'effort sera poursuivi pour convaincre les entreprises privées d'adhérer au programme de mise à niveau instauré par l'Etat à leur profit, avec des conditions attrayantes.

Sixièmement, la recherche scientifique et la recherche/développement seront soutenues davantage.

Ainsi, la recherche à l'université bénéficiera de nouveau d'un financement budgétaire à hauteur de 20 milliards DA par an. La recherche en entreprise sera également soutenue par des avantages concrets. L'établissement de passerelles entre l'université et l'entreprise sera encouragé aussi au profit du développement économique.

Septièmement, outre les efforts du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels pour répondre aux besoins des entreprises en cadres et en main-d'œuvre qualifiée, les opérateurs économiques seront eux-mêmes encouragés à développer une formation aux métiers, tout comme ils seront incités à offrir des stages aux élèves des centres de formation.

Huitièmement, dans le domaine agricole, l'ensemble des aides décidées par M. le Président de la République en 2009, seront réactivées, tout comme sera rétabli le soutien public au prix de l'aliment du bétail.

Neuvièmement, tout le foncier agricole disponible sera mis en valeur par l'appel aux investisseurs nationaux et même au partenariat. Cette démarche déjà engagée, se poursuivra pour les fermes pilotes propriétés de l'Etat, ainsi que par la concession de larges périmètres à travers le sud et les hauts plateaux.

Cette agriculture intensive fournira des emplois pour la population des régions concernées. Elle renforcera également la sécurité alimentaire du pays notamment dans les domaines où persiste une forte dépendance aux importations, tels que les céréales ou le lait.

Dixièmement, la préférence à la production nationale édictée par le Code des marchés publics a été réactivée et fera l'objet d'un suivi constant. En outre, la réduction du volume et de la facture des importations, dégagera des parts de marchés supplémentaires pour la production nationale.

Onzièmement, le Gouvernement travaillera à la promotion des exportations hors hydrocarbures, y compris par l'encouragement des opérateurs privés à investir dans les services à l'exportation et à mettre en place les chaînes d'interventions économiques que requiert la pénétration des marchés étrangers.

Douzièmement, le Gouvernement accompagnera cet encouragement à l'activité économique dans tous les secteurs, par un effort accru en matière de développement du territoire.

A ce titre, les programmes communaux de développement verront leur dotation budgétaire fortement relevée.

Le Programme de développement rural sera également doté de ressources financières plus appropriées.

Le Fonds spécial dédié à la mise à niveau des Hauts Plateaux sera réactivé pour un développement accru des régions concernées.

Les interventions du Fonds spécial pour le Sud seront relancées pour le développement des wilayas concernées, ce qui accompagnera le renforcement récent de leur gestion par la création de wilayas déléguées.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

Le développement humain constitue le quatrième volet du Plan d'action du Gouvernement.

Le bien être de la population, la justice sociale et la solidarité nationale sont des choix cardinaux de notre pays, des choix qui trouvent leur ancrage originel dans la Déclaration du 1^{er} Novembre, et que la Constitution révisée l'année dernière, a également réaffirmé d'une manière explicite.

Ces options sont aussi, régulièrement réaffirmées par M. le Président de la République. Le Gouvernement veillera à promouvoir ces choix, avec une détermination consolidée par trois raisons particulières.

En effet, une fois sortie de la Tragédie nationale, l'Algérie a réussi à réaliser de grands rattrapages puis d'importantes avancées dans tous les domaines du développement humain. Ce sont là les fruits des programmes successifs décidés par le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA. Un résumé annexé au Plan d'action reflète la mesure de ces avancées dans différents secteurs.

En second lieu, l'effort de l'Etat pour le développement humain a connu, ces dernières années, un léger ralentissement du fait de difficultés financières, ayant conduit au gel ou au report de certaines réalisations, y compris dans les domaines de l'éducation ou de la santé.

En troisième lieu enfin, le Gouvernement entend faire face aux besoins immédiats de la population mais aussi engager la préparation des réponses aux besoins du futur proche.

Le Plan d'Action détaille les engagements du Gouvernement dans les différents domaines du développement humain, parmi lesquels, la promotion de la culture, ou la réponse aux besoins et aux attentes des moudjahidine et ayants droits, de la jeunesse, des femmes, ainsi que des personnes aux besoins spécifiques.

Permettez-moi de revenir dans cette présentation, sur certains autres volets de la démarche gouvernementale en matière de développement humain.

Premièrement, s'agissant de l'éducation nationale, un effort particulier sera engagé pour améliorer les conditions des études durant l'année scolaire en cours, pour réunir aussi toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des examens, et pour organiser également une prochaine rentrée scolaire plus réussie.

La réhabilitation des établissements scolaires existants sera réalisée, et les projets en cours seront accélérés. De nouveaux établissements seront mis en chantier pour réduire la surcharge des classes. Le transport scolaire sera renforcé y compris pour assurer une répartition plus rationnelle des élèves entre les établissements scolaires d'une même commune ou d'une même agglomération. Le nombre de classes destinées aux élèves à besoins spécifiques sera augmenté autant que de besoin, dès cette année pédagogique.

En parallèle, la réforme de l'éducation nationale se poursuivra dans une quête résolue du savoir et de la science, et dans l'attachement constant à nos valeurs et à nos références identitaires.

Deuxièmement, Les chantiers du secteur de la santé seront poursuivis et complétés par de nouveaux.

Ainsi, le rattrapage des déficits en infrastructures sanitaires sera engagé, y compris par la relance des projets de moyenne taille qui ont été gelés. La formation des cadres paramédicaux sera intensifiée aussi pour faire reculer l'important déficit dans ce domaine.

Les différents programmes de prévention et de soins déjà en application, dont le plan anti-cancer, seront poursuivis et consolidés selon que de besoin.

Par ailleurs, le planning familial fera l'objet d'un intérêt accru pour rationaliser la croissance démographique et garantir un bien être social aux générations futures.

Troisièmement, le système de sécurité sociale sera préservé et consolidé.

A ce titre, la garantie de la disponibilité des médicaments sera accompagnée de la promotion de médicaments génériques de qualité. La mise en œuvre de la contractualisation des soins entre les établissements de santé et les caisses de sécurité sociale permettra également de rationaliser les dépenses. La lutte contre toutes les formes de fraude à la sécurité sociale, y compris la non déclaration des salariés se poursuivra aussi avec vigueur.

Quatrièmement, dans le domaine du logement, le programme en cours sera parachevé, ce qui permettra la livraison de centaines de milliers de logements nouveaux. Un effort sera également investi pour rattraper les retards dans la réalisation des VRD.

Les citoyens ayant signé des contrats d'acquisition de logements en location vente doivent savoir que leurs logements seront réalisés et livrés à leurs bénéficiaires.

Par ailleurs, le Gouvernement adaptera la politique de l'habitat aux besoins du monde rural et à la nécessité de freiner l'exode vers les villes et les localités urbaines qui abritent déjà plus de 60% de la population.

Cinquièmement, en matière d'accès à l'énergie, le taux de raccordement à l'électricité, qui atteint 99%, sera amélioré encore. Le raccordement au gaz dont la moyenne nationale est de 55%, sera poursuivi, avec un effort particulier dans les wilayas accusant du retard.

Sixièmement, concernant l'approvisionnement de la population en eau potable, des programmes seront mis en place pour en améliorer la disponibilité et pour planifier la réponse aux besoins futurs.

A ce titre, l'exploitation de plus de 200 barrages de faibles contenances sera dynamisée en même temps que sera accélérée la finalisation des projets hydrauliques en cours.

Dans le même temps, la station de dessalement d'eau de mer projetée dans la wilaya de TARF verra sa capacité revue à la hausse et sa réalisation lancée dans les meilleurs délais possibles au profit des populations du Nord Est du pays.

En outre, les grands projets de transfert d'eau depuis la nappe albiennaise au sud vers les Hauts plateaux seront repris. Les études y afférentes seront engagées dans le cours de l'année prochaine. Ces futures réalisations s'inscriront dans le cadre de la réponse aux besoins de la population en eau potable, ainsi que dans la perspective d'un développement plus intense des Hauts Plateaux.

Septièmement, la lutte contre le chômage se poursuivra pour contenir ce phénomène qui enregistre une légère remontée.

La réponse majeure à ce défi proviendra de l'intensification de l'investissement économique dans tous les secteurs ainsi que de la relance des programmes publics d'investissements. En parallèle, cette réponse sera soutenue par des programmes complémentaires.

Ainsi, la création de micros entreprises par les chômeurs, y compris les jeunes, sera poursuivie en même temps que la réglementation pertinente sera revue pour concrétiser dès l'année 2018, la réservation de 20% de la commande publique locale aux micros entreprises créées par les jeunes entrepreneurs.

En outre, l'ensemble des dispositifs d'emplois d'attente seront maintenus avec une nouvelle reconduction des contrats arrivant à expiration.

Huitièmement, l'effort de l'Etat en matière de solidarité nationale sera maintenu en direction de tous ses bénéficiaires. Les catégories sociales à besoin spécifiques seront également entourées du soutien de l'Etat. Les transferts sociaux seront maintenus au même niveau dans le budget de l'Etat.

Neuvièmement, Les subventions publiques directes ou indirectes feront l'objet d'une rationalisation précédée d'une bonne préparation, pour éviter les injustices et les incompréhensions.

En attendant la finalisation de ce dossier au niveau des administrations publiques, puis les consultations dont il fera l'objet, l'ensemble des subventions en place sur les produits de base, demeureront en vigueur.

Dixièmement, concernant le système national de retraite, nous devons d'abord souligner que ses difficultés financières s'aggravent d'année en année.

Le Gouvernement veillera à la préservation du dispositif de retraite, par le biais de la lutte contre la fraude sociale, ainsi que par des ressources additionnelles qui seront mobilisées dans le cadre de la Loi de finances pour 2018.

Cependant, tous ces efforts ne pourront dispenser le pays d'aller à terme, vers une réforme du système national des retraites, pour faire face au vieillissement de la population et pour que notre société s'acquitte de ses devoirs envers les générations qui ont construit le pays.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

Je viens donc de vous présenter le projet de Plan d'action du Gouvernement, lequel énonce aussi les démarches qui seront suivies sous l'Autorité de Monsieur le Président de la République, pour l'édification, autour de l'Armée Nationale Populaire, d'un potentiel de défense national dissuasif et professionnel.

Ce même document énonce ce que le Gouvernement compte faire pour que, l'action extérieure de l'Algérie, sous la Direction du Chef de l'Etat, se raffermisse au service des intérêts multiformes de notre pays, et aux côtés des causes que notre peuple a embrassées.

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,

A travers ce Plan d'action, le Gouvernement aspire à être à la hauteur du processus de renaissance nationale que mène M. le Président de la République, depuis près de deux décennies.

C'est l'ampleur de cette œuvre et l'importance des fruits qu'elle a générée au profit de nos compatriotes, à travers toutes les contrées du pays, qui a forgé cette communion solide à travers laquelle le peuple est uni autour de son Président, le Moudjahid Abdelaziz BOUTEFLIKA. Cette unité est en fait la meilleure réponse aux partisans de l'instabilité chronique et à ceux qui guettent l'avènement du chaos.

Dieu fasse que le Gouvernement soit à la hauteur de sa mission, et à la hauteur des attentes légitimes de notre peuple.

Je vous remercie de votre attention.

* * *